



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Vienne, le 7 avril 2016

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

Bureau du Développement des Territoires

AFFAIRE SUIVIE PAR : Didier GUIRAUD

☎ 04.74.53.82.19/☎ 04.74.53.15.82

**Compte-rendu de la Réunion
du Comité de Pilotage du Suivi Environnemental Global
du Pays Roussillonnais
du lundi 1^{er} février 2016
en mairie de Salaise-sur-Sanne**

Le 1^{er} février 2016, à 10h30, s'est tenue à la mairie de Salaise-sur-Sanne, la réunion du Comité de Pilotage du Suivi Environnemental Global du Pays Roussillonnais.

Étaient présents :

- M. Xavier AZZOPARDI, CHSCT de Bluestar Silicones ;
- M. Dominique BAURES, DREAL service PRICAE (Lyon) ;
- Mme Renée BEAUGELIN, DDT38/SANO ;
- Mme Anne-Sophie BOUGARD, INSPIRA ;
- M. Serge BOURSON, mairie de Chanas ;
- M. Stéphane BOWIE, Conseil Départemental de l'Isère ;
- Mme Isabelle CHARPIN, secrétaire générale de l'APORA ;
- M. Francis CHARVET, président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, président d'INSPIRA ;
- Mme Elsa DESSIMOND, attaché parlementaire de Jean-Pierre BARBIER, député de l'Isère et président du conseil départemental ;
- Mme Roberte DI BIN, maire de Sablons ;
- M. Jean DUDOUIT, directeur de TREDI ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'unité départementale de l'Isère (UDI) de la DREAL ;
- M. Francis FRANCES, mairie de Salaise-Sur-Sanne ;
- Mme Sophie GARNIER, BG Ingénieurs Conseils ;
- M. Jean-Claude GIRARDIN, association "Sauvons Notre Futur" ;
- Mme. Florence GOUACHE, sous-préfet de Vienne ;
- M. Vincent GRAMMONT, INERIS ;
- M. Didier GUIRAUD, sous-préfecture de Vienne ;
- M. Frédéric KRESS, GIE OSIRIS ;
- M. Manuel MARQUIS, directeur territorial d'Air Rhône-Alpes ;
- Mme Roselyne MEDINA, mairie de Salaise-Sur-Sanne ;
- M. Jean-Pierre MEGARD, mairie de Sablons ;
- Mme Justine MENGUY, mairie de Salaise-Sur-Sanne ;
- Mme Glwady PERETTI, stagiaire, unité départementale de l'Isère de la DREAL ;
- M. Gérard PERROTIN, mairie de Salaise-Sur-Sanne ;
- M. Jean PERTUIS, association « Vivre Ici » ;
- M. Bernard PIOT, délégation territoriale départementale de l'Isère de l'ARS.
- Mme Michèle SARRAZIN, mairie de Salaise-Sur-Sanne ;
- Mme Agnès VUKOVIC, chargée de mission, unité départementale de l'Isère de la DREAL - UDI
- Mme Josiane XAVIER, FRAPNA38 ;
- M. Jean-Pierre YVON, CIRE Rhône-Alpes ;

Etaient excusés :

- M. **Frédéric FRUCTUS**, directeur du GIE OSIRIS ;
- M. **Jean-Pierre BARBIER**, député de l'Isère, représenté;
- M. **Robert DURANTON**, conseiller départemental de Roussillon ;
- le CHSCT de TREDI ;
- le CHSCT de SOLVAY ;
- le CHSCT du GIE OSIRIS ;

N'était pas représenté :

- Le Conseil Régional

Mme **Michèle SARRAZIN**, de la **mairie de Salaise-sur-Sanne**, accueille les participants et demande de bien vouloir excuser M. Gilles VIAL, maire de Salaise-sur-Sanne.

La parole est donnée à M. **Jean-Pierre FORAY**, chef de l'**Unité Départementale de l'Isère de la DREAL**, qui demande de bien vouloir excuser le retard de Mme le sous-préfet et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Il précise que lors du précédent comité de pilotage du 3 juillet 2015, la proposition de la DREAL de compléter la phase 2 par des investigations des sols et végétaux a été validée. Il ajoute que ces investigations, qui n'avaient pas été jugées prioritaires initialement, n'auront pas d'incidence sur l'échéance de la finalisation de l'étude du Suivi Environnemental Global.

I) Validation du compte-rendu du comité de pilotage du 3 juillet 2015 :

M. **Jean PERTUIS**, de l'association « **Vivre Ici** », demande si les préconisations d'Air Rhône-Alpes, évoquées lors du comité de pilotage du 3 juillet 2015, vont bien être engagées :

- maintenir et affiner la surveillance des polluants généraux, des dioxines et des métaux ;
- mettre en œuvre des investigations complémentaires sur les composés chlorés ;
- créer un observatoire territorial spatialisé adapté aux enjeux locaux et permettant une meilleure intégration des spécificités de la zone.

M. FORAY répond par l'affirmative pour les deux premiers points. S'agissant de la proposition d'un observatoire, les réflexions à ce sujet sont peu avancées et se pose également la question de son financement. Cette proposition sera examinée lors de la phase 3.

M. **PERTUIS** rappelle la position de son association concernant la nécessité d'une surveillance spécifique de la pollution de la zone Green 7/rond point de Chanas compte tenu de l'accroissement du trafic routier.

M. Manuel **MARQUIS**, d'Air Rhône-Alpes, précise que des études sont lancées sur des points considérés comme spécifiques, les autres étant traités dans le cadre du programme de surveillance courante de l'association de qualité de l'air.

II) Point d'étape sur la démarche et la réactualisation de l'étude CIRE « cancers autour de la plate-forme chimique de Roussillon – analyse des données de mortalité et d'incidence 1992-2002 » :

Mme **Agnès VUKOVIC**, de la **DREAL/UDI**, rappelle que Mme le sous-préfet a écrit à la CIRE pour l'inviter à bien vouloir inscrire la réactualisation de l'étude dans les projets de ses services.

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

M. Jean-Marc YVON, de la CIRE Rhône-Alpes, confirme le lancement en 2016 de la réactualisation de cette étude, basée notamment sur les données du registre des cancers dont dispose le département de l'Isère.

Le travail concernant la définition du protocole est en cours. Une restitution des résultats est attendue pour septembre/octobre 2016 et pourra être présentée lors d'un prochain comité de pilotage.

Il signale par ailleurs, que la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, dans le cadre de la politique de la ville, a confié à l'Observatoire Régional de Santé la réalisation d'un diagnostic santé, portant sur les 4 dernières années et concernant les communes de Salaise, Roussillon, Saint Maurice l'Exil et Péage de Roussillon. Les résultats de cette étude, qui concerne un ensemble de pathologies et non uniquement les cancers, devraient également être disponibles à l'automne 2016 et pourront être utilisés dans le cadre du suivi environnement global

III) Présentation du cahier des charges proposé par BG pour la poursuite des investigations de la phase 2 :

Mme VUKOVIC indique que la mise à jour du cahier des charges des investigations complémentaires de la phase 2, proposées par la DREAL, portant sur les milieux sols superficiels, végétaux, eaux souterraines et sédiments, a été confiée au bureau d'études BG.

L'élaboration de ce projet de cahier des charges a tenu compte des financements suivants :

- Conseil Régional : 20 000 euros
- Etat : 55 000 euros

L'APORA apporte son assistance à maîtrise d'ouvrage pour la poursuite des investigations de la phase 2 et a collaboré notamment à la mise à jour du cahier des charges en vue de la consultation des prestataires qui réaliseront les mesures.

A) Sols superficiels :

Le choix des substances, classées en priorité moyenne (antimoine, plomb, PCB, PCB-DL, HCT) et élevée (arsenic) est basée sur les données disponibles et sur les résultats de la modélisation pour les retombées atmosphériques.

Les investigations se dérouleront en une seule campagne (pas de variabilité). Par ailleurs, compte tenu des nouvelles données disponibles, les jardins ouvriers de Salaise ne seront pas concernés par le programme de mesures.

M. Vincent GRAMMONT, de l'INERIS, demande si le choix des emplacements des points de mesure est basé sur les données existantes. Il demande également si tous les métaux évoqués dans le cahier des charges seront analysés sur tous les points et ce qu'il en est des dioxines.

Mme Sophie GARNIER, de BG, le confirme notamment s'agissant des métaux, afin d'avoir des données complémentaires pour confirmer ou non les anomalies détectées.

Pour ce qui concerne les métaux, Sophie GARNIER confirme que l'ensemble des métaux seront analysés sur tous les points et rappelle que les dioxines ne sont pas ressorties, dans la phase 1, comme devant faire l'objet d'investigations complémentaires (hormis pour les jardins ouvriers dont une réflexion menée en parallèle du SEG a conclu à la non-nécessité de poursuivre des investigation dans ce milieu).

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

B) Végétaux :

Peu d'informations sont disponibles sur la zone. Les substances investiguées (métaux, PCDD/F, PCBi, PCB-DL) sont classées en priorité moyenne. Les jardins ouvriers ont été également exclus du programme de mesures.

Une seule campagne de prélèvements est prévue pour les végétaux persistants, les cultures et les vergers.

Deux campagnes (printemps et automne) seront réalisées sur les plantes potagères réparties en 5 catégories par jardin.

Une hiérarchisation est nécessaire pour les mesures en PCDD/F, PCBi et PCB-DL compte tenu de leurs coûts :

- priorité moyenne : 2 plantes potagères par jardin (1 légume feuilles et 1 légume racine)
- priorité faible : 3 autres plantes potagères (1 légume tubercule, 1 légume fruit, 1 fruit)

M. **GRAMMONT** observe que les prélèvements auront lieu chez des propriétaires privés dont il faut recueillir au préalable l'autorisation.

Une lettre de mission du maître d'ouvrage ou du maire concerné informant de la démarche pour le prestataire en charge des prélèvements serait utile.

M. **FORAY** ajoute qu'un courrier, signé par l'Administration ou par les maires des communes concernées, donnant mandat au prestataire pour intervenir dans des propriétés privées sera remis à ce dernier.

M. **GRAMMONT** attire également l'attention sur les anomalies relevées sur la matrice « plantes aromatiques », au nord de la zone considérée en 2010, ce type de végétaux concentrant plus particulièrement certains polluants comme les métaux. Mme **GARNIER** précise qu'un point de prélèvement « végétaux persistants » est retenu.

M. **Manuel MARQUIS**, directeur territorial d'Air Rhône-Alpes, fait remarquer que les mesures sur les végétaux sont influencées par le ré-envol des poussières. Des analyses de dioxines dans les sols des points de prélèvements de végétaux seraient nécessaires. Mme **GARNIER** indique qu'un échantillon de sols superficiels sera effectivement prélevé.

M. **Jean-Claude GIRARDIN**, de l'association « Sauvons Notre futur », signale une étude du Conseil Départemental concernant le miel des abeilles produit par des ruchers installés sur la commune de Salaise-sur-Sanne sur la période 2008/2011. Les analyses de ce miel auraient mis en évidence la présence anormale de nickel, de cadmium et de manganèse.

Il indique également que son association a demandé, il y a plusieurs mois, à connaître les résultats des analyses de dioxines réalisées sur les lichens autour de l'établissement TREDI et que ces résultats n'ont toujours pas été communiqués.

M. **Jean DUDOUIT**, directeur de TREDI, indique que ces analyses seront communiquées.

C) Eaux souterraines :

La surveillance régulière en place des eaux souterraines permet de disposer de nombreuses données sur la zone.

L'objectif est d'améliorer la connaissance de la qualité des eaux au plus près des usages.

A cet effet, deux campagnes de prélèvements sont proposées (hautes et basses eaux).

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Ces investigations (8 points de prélèvements : métaux, NH4, BTEX étendus, HAP, pesticides) ont été classées en priorité faible compte tenu des nombreuses données disponibles. M. **FORAY** indique que lors de la 3ème phase une réactualisation des données est prévue.

D) Sédiments :

En 2012 aucune mesure n'a été préconisée dans les sédiments compte tenu du suivi régulier existant sur le Rhône et de l'absence d'usages sensibles (baignade ou consommation de poissons).

Le comité de pilotage a cependant souhaité disposer de mesures sur la zone. Ces investigations ont été classées en priorité faible et envisagées sur 2 points en amont et sur 2 points en aval du Rhône avec 4 analyses en métaux, HAP , PCBi réalisées en une seule campagne (étiage).

M. **GIRARDIN** indique que les investigations sur les sédiments font l'objet d'une demande récurrente de son association. Il juge utile le point de prélèvement situé près de la station de pompage des eaux de Peyraud (augmentation envisagée du débit de pompage).

M. **Bernard PIOT, de la délégation territoriale départementale de l'Isère de l'ARS**, précise que le suivi complet de la qualité de la ressource à la station de Peyraud peut être versé à l'étude du SEG.

Mme **Josiane XAVIER, de la FRAPNA Isère**, s'interroge sur la qualité des sédiments des lônes.

Mme **GARNIER** indique que les données produites par la CNR ont été recueillies lors de la phase 1.

Elle ajoute qu'en phase 3 la CNR pourra être consultée pour une mise à jour des données.

IV) Budget/financement :

3 laboratoires ont été mis en concurrence par BG. Une optimisation des prix en phase de consultation est recherchée.

A ce stade de la proposition de BG, les coûts des mesures complémentaires de la phase 2 se décomposent ainsi :

- en priorité élevée : 3 500 euros HT
- en priorité moyenne : 47 500 euros HT
- en priorité faible : 32 500 euros HT

Le budget (Etat + Conseil Régional) disponible est de 50 039,17 euros HT pour les prélèvements + analyses + bureau d'études (soit 62 447 euros TTC).

Dès lors, il manquerait environ 1000 euros pour financer les investigations classées en priorités élevée et moyenne (sols superficiels et végétaux), sachant que la mise en concurrence des prestataires consultés pourrait permettre une petite réduction des coûts.

Mme **VUKOVIC** précise que le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'APORA permettra d'éviter de passer un marché public (il s'agira d'une simple consultation des bureaux d'études).

M. **FORAY** ajoute que les coûts de la phase 3 ont été évalués à 50 000 euros.

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Il rappelle que l'Etat a déjà financé ou va financer :

- la phase 1 : 122 000 euros ;
- les mesures de la qualité de l'air de la phase 2 : 65 000 euros ;
- une grande partie des mesures complémentaires de cette phase 2 (sols superficiels, végétaux) : 55 000 euros.

La part de financement de l'État aux études du SEG s'élève déjà à plus de 240 000 euros. Il conviendrait que les autres parties prenantes à l'étude, dont les collectivités, prennent également part au financement de la démarche.

M. Francis CHARVET, président de la communauté de Communes du Pays Roussillonnais, confirme l'intention de la CCPR pour participer au financement mais souhaite avoir une vision globale des besoins.

Mme **SARRAZIN** indique que la commune de Salaise-sur-Sanne ne souhaite pas être la seule commune apportant sa contribution. Elle constate par ailleurs que le financement est en définitive assuré par l'État et les collectivités locales et que les pollueurs (entreprises notamment) ne participent pas.

Mme le **sous-préfet** rappelle que l'étude du SEG est une étude d'intérêt général. Elle est donc financée par les recettes de l'impôt auquel contribuent globalement l'ensemble des particuliers et des industriels qu'ils subissent ou non les pollutions considérées.

Elle ajoute qu'elle va adresser dans les tous prochains jours un courrier aux collectivités pour demander leur participation. Ce courrier précisera le financement des études ou mesures déjà réalisées et les besoins de financement à venir concernant les études complémentaires de la phase 2 et de la phase 3.

V) Poursuite des travaux :

Mme **Isabelle CHARPIN, Secrétaire Générale de l'APORA**, indique que l'association participe à des actions collectives et confirme qu'elle n'est pas soumise aux marchés publics.

L'APORA consultera au moins 3 prestataires pour la réalisation des prélèvements et des mesures d'ici le 26 février 2016. Le choix du prestataire interviendra avant le 31 mars 2016 sur la base d'une grille d'analyse.

Les investigations de la phase 2 seront lancées au printemps/automne 2016 pour les végétaux. Le rapport du prestataire est attendu pour octobre 2016.

Mme le **sous-préfet** souligne, au vu de calendrier prévisionnel, la nécessité d'une confirmation des participations financières avant le 31 mars 2016. Elle invite les collectivités à se réunir et à délibérer à ce sujet.

M. **CHARVET** informe que les votes des budgets des collectivités ont lieu avant le 31 mars 2016.

Phase 3 :

Mme **VUKOVIC** indique le calendrier de la phase 3 :

Courant 2016 : proposition de mise à jour des données « milieux »
Fin 2016 – début 2017 : analyse de l'état de l'environnement

A l'issue, si nécessaire, une proposition de modalités de suivi et/ou de gestion adaptées sera faite.

Les mesures de la phase 3 seront réalisées par un autre prestataire que celui de la phase 2.

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Mme le **sous-préfet** donne rendez-vous aux participants en novembre/décembre 2016 en indiquant que, lors du prochain comité de pilotage, seront examinés :

- les résultats de l'étude réactualisée de la CIRE avec si possible l'intégration des données du diagnostic santé de l'Observatoire Régional de Santé
- les résultats de l'étude des ruchers du Conseil Départemental

La phase 3 devrait pouvoir être engagée à l'automne 2016. L'étude du SEG devrait être achevée en 2017.

Elle clôt la réunion vers 12h15.

Le sous-préfet de Vienne,



Florence GOUACHE

[Cliquez pour retourner à l'article](#)